



Directeur de publication
Pascal KNOPP
Imprimé par nos soins

Photo Serge Égard

Éditorial

LE MOT DU MAIRE

Chères Pouillysoises, Chers Pouillysois,

Je souhaiterais commencer, une fois n'est pas coutume, par faire un point global sur l'avancée des différents chantiers en cours sur notre commune.

Tout d'abord, comme chacune et chacun d'entre vous a pu le constater, les travaux d'aménagement du centre-ville ont pris une nouvelle dimension avec l'ouverture à la circulation de la partie centrale de la Rue Waldeck Rousseau, incluant l'accès au parking de La Poste. Les engagements pris par l'entreprise Merlot quant aux délais ont donc été respectés, comme nous y avons activement veillé lors de nos réunions hebdomadaires.

Le stationnement est dorénavant limité à 15 minutes sur les emplacements de la rue Waldeck Rousseau et à 1h30 sur le parking de La Poste, permettant ainsi à tous d'accéder aux différents commerces, sans créer de difficultés de circulation sur cette voie, comme c'était le cas jusqu'alors. Par ailleurs, je vous rappelle qu'au besoin, la durée de stationnement reste illimitée sur le parking de la rue des Ecoles comme sur les autres lieux de stationnement autorisés de la commune. La limitation de vitesse dans cette rue (anciennement route N7) est aujourd'hui abaissée à 20 km/h ; les piétons et vélos y sont donc nécessairement prioritaires. Vous pouvez ainsi la traverser en toute sécurité, sans qu'aucun passage piéton ne soit nécessairement matérialisé sur la chaussée.

Les travaux se poursuivent actuellement à l'entrée Nord de Pouilly et devraient, en ce qui concerne les trottoirs, être achevés avant la fin de ce mois de septembre. Le chantier de la partie Sud (du croisement avec l'Avenue Laubespain jusqu'à l'Avenue Jean Jaurès) s'enchaînera immédiatement.

L'autre chantier d'importance concernant la réhabilitation de la Maison Médicale touche également à sa fin. Les entreprises terminent actuellement les aménagements extérieurs et les finitions de l'appartement situé à l'étage du bâtiment. Le Docteur Branzan y est d'ores et déjà installé, et le Docteur Stanciu intégrera le second cabinet d'ici quelques semaines. Vous aurez dorénavant un accès pratique et contigu à tous les services médicaux et paramédicaux de notre commune. C'était une véritable nécessité pour notre village, et pour lequel je m'étais engagé. Nous n'avions plus de médecin il y a encore 3 ans et nous en avons de nouveau 2 aujourd'hui, installés dans un cabinet médical entièrement remis aux normes, afin de pouvoir travailler conjointement pour répondre aux besoins de la population.

Dans un tout autre domaine, je profite de ce bulletin municipal pour remercier toutes les associations, qui pendant ces mois d'été, ont mobilisé leurs bénévoles pour animer notre belle cité : l'Atelier Rétro 58 lors de la bourse d'échanges et l'exposition de véhicules anciens, l'équipe de M. Jean-Marc Forestier pour l'organisation de la course cycliste, le Centre Social pour la Fête de l'été, l'Association des Parents d'élèves et les enseignements du groupe scolaire pour la kermesse des écoles, l'Association des commerçants et artisans et le Comité des Fêtes pour leur organisation conjointe de la Fête de la Musique et la journée du 14 juillet jusque tard dans la nuit. Toutes ces manifestations ont reçu un très bel accueil de notre population, toutes générations confondues, et permettent de faire vivre ou re-vivre le bourg de Pouilly sur Loire. Je ne saurais que les encourager et les soutenir pour poursuivre et renouveler ce type de festivités.

En outre, le mois de septembre est synonyme de rentrée scolaire. Ce sont près de 300 élèves qui ont retrouvé le chemin des différents établissements de Pouilly sur Loire : 130 pour le groupe scolaire Jean Monnerot (maternelle et élémentaire) et 170 pour le collège des Guillaumaults. Si les effectifs sont stables au collège, nous constatons une diminution de 10 enfants au niveau de l'école primaire. C'est malheureusement un constat fait dans de nombreuses communes voisines.

Je terminerai mes propos en souhaitant de bonnes vendanges à tous nos viticulteurs qui n'ont pas été ménagés par la météo pendant ces derniers mois. La récolte 2024, je le sais, s'annonce très incertaine quant aux volumes, mais je ne doute pas de la compétence de nos vignerons pour réussir à nous proposer un millésime de bonne qualité, qui fera toujours la fierté de notre territoire.

Bien à vous.

Pascal KNOPP, Maire de Pouilly sur Loire.

GARAGE S.A.P.L Pouilly sur Loire



**Réparation
Mécanique et Carrosserie**

Tel : 03 86 39 14 65

garage.sapl@orange.fr

Vente de véhicules neufs et d'occasion

LES CRAQUANTS DU VAL DE LOIRE		
BISCUITERIE	CONFISERIE	CHOCOLATERIE
Venez visiter nos laboratoires le matin sur rendez-vous		
 64 rue Waldek Rousseau 58150 POUILLY SUR LOIRE Tél/Fax 03.86.39.09.67 Mail : craquants@sfr.fr  Ouvert du lundi au samedi de 8 h 30 à 19 h		

Pour recevoir les informations
de la Commune, vous
pouvez télécharger
l'application "panneau-pocket"

 **TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION PANNEAUPOCKET
POUR RECEVOIR LES INFOS ET ALERTES DE VOTRE COMMUNE**

Sans publicité | Gratuite | Aucune donnée personnelle



- 1 Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette.
- 2 Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe.
- 3 PanneauPocket apparaît en tête de liste. Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir".
- 4 Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le ❤️ à côté du nom de votre commune pour recevoir ses notifications en temps réel.

BONNE UTILISATION !

PanneauPocket est disponible depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com
L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape".
© PanneauPocket

LES PETITES ANNONCES....

Si vous souhaitez acheter, échanger ou vendre des objets,
proposer des demandes ou offres d'emploi, de logements, etc...

Contactez Nathalie au secrétariat de Mairie
ou par ☎ au 03.86.39.12.55 ou ✉ accueil-bci@mairie-pouillysurloire.fr
Votre annonce paraîtra gratuitement dans le prochain bulletin.

A vendre : Gazinière (butane) n'ayant servi que 2 fois. Prix 65 € - ☎ 06.18.49.17.68

A vendre sur Pouilly sur Loire, parcelle de terrain boisé (acacias sur pieds) 30 ares, 30 ca. ☎ 06.77.43.68.63

A vendre : Table basse de salon – Bois massif, dessus carreaux céramique verte. Prix 60 € - ☎ 06.80.56.15.46

Recherche dans l'accompagnement au quotidien : ménage, repassage, préparation repas, faire ou emmener faire les courses, charlotte.guenot@outlook.fr ou ☎ 07.51.68.46.71.

Le Maire et le Conseil Municipal remercient Jean-Michel GAUDRY, Président du Comité des Fêtes, ainsi que toute son équipe pour le feu d'artifice offert le jour du 14 juillet au stade Malaga.

Ils remercient également Francis BLANCHET, Gilles BLANCHET, Mathieu BLANCHET, Vincent BLANCHET et Christophe BERNAGOUT, les artificiers qui, chaque année, travaillent d'arrache-pied pour nous offrir un magnifique spectacle.

Le public, venu en nombre, a apprécié ce très beau feu d'artifice.



Le Maire et le Conseil Municipal remercient toutes les personnes qui sont venues exposer leurs œuvres et faire vivre la Galerie pendant ces deux mois d'été.

Les réservations pour l'année 2025 ont déjà débuté. Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à contacter la Mairie.

N'oubliez pas, également dans l'impasse de la Mairie, notre boîte à livres où vous pouvez venir prendre un livre ou en déposer....

Calendrier des Manifestations

Samedi 14 septembre	Gymnase les Guilleraults	Forum des Associations
Dimanche 22 septembre	Salle des Fêtes	Loto du Comité des Fêtes
Mercredi 2 octobre	Salle des Fêtes de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30	Journée de dépistage de la rétinopathie diabétique
Mardi 8 octobre	Salle des Fêtes	Journée "Améliorez votre confort de vie" Pharmacie du Bien Être
Dimanche 13 octobre	Salle des Fêtes	Loto du Comité de l'Amicale des Personnels des Collectivités Pouillysoises
Vendredi 18 octobre	Salle des Fêtes	Assemblée Générale FNACA
Samedi 19 octobre	2^{ème} Course épicurienne - Pouilly-Sancerre – 20 km Départ à 14 h – St Andelain RD 153 Balade Gourmande – Départ entre 9 h et 9 h 30 La Tour du Pouilly Fumé Course pour enfants – 1 km Départ à 11 h 30 – La Tour du Pouilly Fumé	
Samedi 26 octobre	Salle des Fêtes	Concours de Belote A.S.P. Football
Lundi 11 novembre	Monument aux Morts	Cérémonie Commémorative
Samedi 16 novembre	Salle des Fêtes	Repas des Anciens
Dimanche 17 novembre	Salle des Fêtes	Loto du Comité des Fêtes
Dimanche 24 novembre	Salle des Fêtes	"Vide ta chambre" APE Pouilly sur Loire
Vendredi 6 décembre	Place des Frères Mollet	Marché de Noël de l'Association Vivons Pouilly
Samedi 7 décembre	Messe de Saint Éloi	Église de Pouilly sur Loire
Dimanche 15 décembre	Salle des Fêtes	Loto du Comité des Fêtes
Samedi 21 décembre	Salle des Fêtes	Fête de fin d'année du Centre Social
Mardi 31 décembre	Salle des Fêtes	Réveillon du 31 décembre Association "Le Jardin Inattendu" de Garchy
Dimanche 12 janvier	Salle des Fêtes	Loto du Comité des Fêtes
Mercredi 22 janvier	Église	Messe de Saint Vincent
Samedi 25 janvier	Église	Messe de Saint Vincent des Baillis de Pouilly

ACTIVITÉS 2024 – 2025

POUILLY SUR LOIRE

⇒ A.P.E. Pouilly sur Loire

Association de parents d'élèves ouverte à tous les parents d'élèves du groupe scolaire, sans adhésion.

Activités en faveur des écoles.

Renseignements : Morgane Masi – [06.17.57.32.15](tel:06.17.57.32.15) – aepouillysurloire@gmail.com.

⇒ Musique : A C P I (Ateliers Collectifs de Pratique Instrumentale)

Afin d'étendre sa mission sur le nouveau territoire, l'ECOLE DE MUSIQUE Cœur de Loire développe un dispositif innovant d'apprentissage musical : l'ACPI. Un groupe d'environ 6 enfants est constitué autour de deux instruments : **la trompette et le saxophone**. Les enseignants artistiques proposent une pédagogie collective partagée entre oralité (écoute, mémorisation, imitation) et écrit (découverte du codage musical). Rapidement, chaque participant acquiert des compétences d'apprenti musicien qu'il met au service de l'ensemble.

Trompettes et Saxophones – mercredi de 13h15 à 14h (débutants) et de 14h à 14h45 (avancés) – ancienne école maternelle. Reprise le 11 septembre. Possibilité de louer un instrument.

Renseignement : ecoledemusique@coeurdeloire.fr ou par courrier: Ecole de musique, 8, impasse de la Madeleine 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE - Renseignements au [03.86.26.60.17](tel:03.86.26.60.17).

⇒ AGORA PHOTO-CLUB

Le 1^{er} et 3^{ème} jeudi de chaque mois, de 18h à 20h.

Adhésion 40 € pour la saison de septembre à juillet.

Tous les amis de la Belle Image sont les bienvenus, qu'ils soient photographes expérimentés ou débutants.

Demander des conseils, partager ses connaissances, présenter et analyser ses photos, se perfectionner... le tout dans une AMBIANCE CONVIVIALE.

E-mail : contact@agoraphoto.fr - Site : agoraphoto.fr - Facebook : agora.photo.lv

⇒ Association LOIRE & PROMENADES

Objet : valorisation des chemins de bords de Loire sur la commune de Pouilly.

Contribuer à la préservation et à l'amélioration de la qualité de vie des usagers, riverains, promeneurs et amoureux des chemins de bords de Loire. Améliorer l'état paysager des chemins de bords de Loire et des quais, afin d'offrir aux promeneurs un cadre sécurisé, qui valorise les richesses esthétiques, environnementales, historiques et culturelles du milieu naturel ligérien. Voir et partager la Loire. Siège social 16 Av de la Tuilerie 58150 POUILLY SUR LOIRE. Renseignements [06 78 85 04 81](tel:06.78.85.04.81).

⇒ ASSOCIATION SPORTIVE POUILLY - FOOTBALL

Seniors Hommes : Entraînements : Mercredi et Vendredi à 19h30 au stade Malaga

Contact : Schmit Mickaël - [06.25.39.17.82](tel:06.25.39.17.82)

Seniors Femmes : Entraînements : Mardi à 19h30 au stade de la Simonnerie à Marzy et vendredi à 19h30 au stade Malaga à Pouilly

Contact : Ravenel Coralie (Pouilly) - [07.85.57.37.97](tel:07.85.57.37.97) ou Chapignac Kévin (Marzy) - [06.60.85.78.69](tel:06.60.85.78.69)

Ecole de Foot :

> **U7 (5 ans révolus à 6 ans) :** Entraînements le mardi de 18h30 à 19h15 (horaires non définitifs) au stade Malaga

Contact : Thomas Benjamin - [06.82.12.02.06](tel:06.82.12.02.06)

> **U9 (7 à 8 ans) :** Entraînements le mardi de 18h30 à 19h15 (horaires non définitifs) au stade Malaga

Contact : Godar Guillaume - [06.71.93.65.05](tel:06.71.93.65.05)

> **U11 (9 à 10 ans) :** Entraînements le mercredi de 18h00 à 19h15 et le vendredi de 17h à 19h au stade Malaga

Contact : Pajon Johann - [06.21.19.34.75](tel:06.21.19.34.75)

> **U13 (11 à 13 ans) :** Entraînements le mercredi de 17h30 à 19h puis le vendredi de 17h à 19h au stade Malaga

Contact : Daillencourt Yann - [06.11.35.38.32](tel:06.11.35.38.32)

⇒ ATELIER TRICOT et CROCHET

Pour apprendre ou se perfectionner - **Reprise le mardi 17 septembre.**

Mardi de 14h30 à 17h30 à l'ancienne école maternelle.

Renseignements sur place ou au **06.86.81.32.75**. - Pasquale COQUERY. (Cotisation 15 €)

⇒ BÂTONS ET SAC À DOS

Randonnées pédestres et trekking.

- marche normale et historique le jeudi après-midi ;
- trekking (marche rapide) tous les mardis soir ;
- marche normale tous les dimanches matin.

Renseignements : Émilie Pabiot : **06.13.66.14.86**. - Elisabeth Patin : **06.84.05.80.52**.

Tarif à l'année 16€ assurance comprise (sous réserve de validation par l'Assemblée Générale).

⇒ CENTRE SOCIAL DE POUILLY-SUR-LOIRE

Les activités adultes :

Au gymnase « Les Guilleraults »

Badminton : le lundi de 20h00 à 22h00. Reprise le lundi 09 septembre

Gym douce : le mardi de 15h45 à 16h45. Reprise le mardi 10 septembre

Renforcement musculaire : le mercredi de 19h00 à 20h00. Reprise le mercredi 13 septembre

Multisports : le mercredi de 20h00 à 22h00. Reprise le mercredi 11 septembre

Théâtre adultes : le mercredi de 19h00 à 20h30. Reprise le mercredi 6 septembre à l'ancienne école maternelle

Activités culturelles : tarifs préférentiels pour assister à des spectacles à "La Maison" à Nevers (transport collectif).

Renseignements au Centre Social.

Les activités enfants :

Accueil de loisirs maternel et élémentaire : Mercredi de 7h30 à 18h30 (dès le 4 septembre) et pendant les vacances scolaires, au bâtiment périscolaire, rue des Ecoles.

Pour les plus petits : Relais Petite Enfance (RPE)

- Ateliers d'éveil – Tous les mardis de 9h00 à 11h30
 - Permanences – Tous les lundis de 8h30 à 11h30 et de 12h30 à 16h30 - le vendredi de 8h30 à 11h30
- Pour les familles et les seniors : Animations, manifestations, voyages, sorties, projets collectifs, soirées.

Transports à la demande "CONVI'BUS" : Pour les seniors du territoire du Centre Social de Pouilly.

Réservation 48 heures à l'avance au Centre Social.

Renseignements et inscriptions au Centre Social de Pouilly – 5Bis, Place des Frères Mollet – 58150 Pouilly sur Loire

Tél. : **03.86.39.14.33** ou par courriel : centre-social-pouilly@orange.fr

www.centre-social-pouilly.fr – Facebook : cspouillysurloire

⇒ CLUB "CIEL DE LOIRE"

Les lundis et jeudis après-midi de 14 h à 18 h, des seniors se regroupent pour se distraire par des jeux : cartes....

Pour tous renseignements, venir pendant les jeux, dans la salle de l'ancienne école maternelle, 6 rue des Écoles ou

Mme GOULARD Ghislaine, Présidente **03.86.39.00.72**. L'après-midi se clôture toujours par une petite collation.

⇒ GYMNASTIQUE POUR ADULTES «Dynamic Gym»

Gymnastique d'entretien, Abdos-fessiers, Tabata, Pounds, Gym Tonic, Choré, etc...

Les lundis de 19h à 20h et les jeudis de 18h30 à 19h30 au Gymnase.

Adhésion annuelle 12 € + Cotisation 9 € par mois si 1 séance par semaine

ou 16 € par mois si 2 séances par semaine. **Reprise le lundi 9 septembre.** Séance d'essai gratuite

Se munir d'un certificat médical de non contre-indication.

Renseignements et inscriptions sur place ou ☎ **06.86.98.91.25**

⇒ GYMNASTIQUE JEUNESSE POUILLYSSOISE :

Pas de nouvelles inscriptions. Les groupes sont organisés par la responsable technique.

Pour rappel: Mylène (Présidente) [06.42.77.80.71](tel:06.42.77.80.71) (après 18h) ou secrétariat gjp.gymnastique@gmail.com

Petite enfance - samedi (incertain: en attente d'un entraîneur)

- 3-4 ans (2021-2022) de 10h à 10h45

- 5-6 ans (2019-2020) de 11h à 12h

Loisir et découverte gymnique - samedi (reprise le 07/09)

- Poussygy (débutante 2019-18) de 10h à 11h

- Evolugym (niveau intermédiaire) 11h-12h15

Compétitions (gyms réparties par les entraîneurs) reprise le 10/09

- Performance : samedi de 10h à 11h30

- Fédérale B: mardi 17h45-19h45

- Fédérale A: vendredi 17h30-20h

⇒ JUDO CLUB

Inscriptions et renseignements **par téléphone auprès du professeur Alain MIRABELLO, au [06.62.34.01.17](tel:06.62.34.01.17).**

Les cours se dérouleront dans la Salle de Judo au gymnase des Guilleraults.

HORAIRES DES COURS 2023-2024 : à voir avec le Club de Judo de Pouilly sur Loire.

⇒ PÉTANQUE POUILLYSSOISE

Entraînements : **les mercredis et vendredis à partir de 17h30**, au terrain de la Pétanque, Avenue de la Gare. **Ouvert à tous à partir de 8 ans.** Renseignements sur place.

⇒ TENNIS

Venez nombreux découvrir ou redécouvrir le tennis le week-end du 14-15 septembre pour le forum des associations.

Le tennis-club tiendra son assemblée générale le 7 septembre à 17h30 au club-house, puis dès la semaine suivante, organisera son tournoi interne de double du samedi 14 au dimanche 15 septembre, les **licences adultes pourront être reprises à ce moment.**

Pour les jeunes, nous vous attendons nombreux pour les inscriptions aux licences et aux cours, le **mercredi 18 septembre de 14 à 18 h au club-house.**

La reprise des cours pour les jeunes et les adultes devrait avoir lieu la semaine du 23 septembre.

Les tarifs restent inchangés :

Mini-tennis (4-5 ans) : licence + 1 h/semaine de cours: 65 €

Licence jeune + 1h30 de cours par semaine : 100 €

Licence adulte (80 €) + 1h de cours par semaine : 150 € en sus.

⇒ TENNIS DE TABLE

Venez tenter l'expérience PING le mardi et le vendredi à 18h30 au gymnase de Pouilly et ainsi développer vos réflexes, votre technique, votre rapidité, etc ...

Le mois de septembre est en entrée libre pour essayer gratuitement, quel que soit votre âge, **venez "taper" la petite balle à compter du mardi 3 septembre.** Les tarifs des licences sont de 90 € pour les jeunes jusqu'à étudiants compris, et 100 € pour les adultes. Pour tout renseignement : Tél. [03.86.39.03.49](tel:03.86.39.03.49) ou [06.19.08.07.96](tel:06.19.08.07.96) (Geneviève Naud, secrétaire) ou au président [06.58.70.19.60](tel:06.58.70.19.60).

⇒ YOGA

Redonner de l'espace au corps et à sa respiration - Cheminer avec plus de sérénité dans le quotidien.

Apprendre à se relaxer, retrouver de l'énergie, des ressources intérieures.

Pendant 1h15, prendre soin de soi et de son bien-être.

Le **jeudi** : à **10h** ou bien à **19h30** (sauf vacances scolaires) au gymnase.

Cours animés par un professeur de hatha-yoga, formation au massage ayurvédique reçue à Pondichéry, membre de la fédération "Yoga et Ayurveda"

Renseignements au [06.37.96.15.50](tel:06.37.96.15.50) – Reprise le jeudi 26 septembre



LE PASS SPORT C'EST QUOI ?

Le pass Sport est une aide financière de 50€ pour s'inscrire dans un club (ou une salle de sport) et pour encourager à la pratique sportive.
Le dispositif commence du 1^{er} juin 2024 et se termine au 31 décembre 2024.

QUI EST CONCERNÉ ?

Cette aide est destinée aux bénéficiaires suivants :



Les jeunes de **6 à 17 ans révolus** bénéficiant de **l'allocation de rentrée scolaire (ARS)** ;



Les jeunes de **6 à 19 ans révolus** bénéficiant de **l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)** ;



Les jeunes de **16 à 30 ans** bénéficiant de **l'allocation aux adultes handicapés (AAH)**.



Les étudiants âgés **au plus de 28 ans révolus** qui justifient être bénéficiaires d'une **bourse sur critères sociaux de l'enseignement supérieur** pour l'année universitaire 2024-2025.

PROFITE DU PASS SPORT POUR T'INSCRIRE DANS LE CLUB DE TON CHOIX ET RENDEZ-VOUS SUR [PASS.SPORTS.GOUV.FR](https://pass.sports.gouv.fr)

OÙ L'UTILISER ?

Le **pass Sport** peut être utilisé dans un des **84 000 clubs et salles de sport partenaires**. Rendez-vous sur pass.sports.gouv.fr dans la rubrique «*trouver un club partenaire*» pour avoir accès à la carte des clubs !

COMMENT T'INSCRIRE ?

Si tu es **bénéficiaire du pass Sport**, tu as reçu un email ou un sms contenant un code individuel à usage unique. Ce code est à présenter **au moment de ton inscription dans le club de ton choix**. Si tu n'as pas reçu le code, fais en la demande sur pass.sports.gouv.fr !

Ville de
POUILLY
SUR
LOIRE



Rencontrons nous !
Samedi
14
SEPTEMBRE
2024



9H00-14H00



**4^e FORUM
DES
ASSOCIATIONS**



**GYMNASE
LES GUILLERAUTS**



Le dimanche 25 août 2024, l'**Association Valentin HAÛY** a fait étape à Pouilly sur Loire.

Accueil de cyclo-tandems Vacluse de l'Association Valentin HAÛY qui gère des établissements dédiés à l'emploi de personnes souffrant de déficience visuelle. Ils se sont lancés dans une belle aventure, un pari fou pour porter les valeurs du handicap : rallier la capitale depuis Marseille pour arriver à la cérémonie d'ouverture des jeux paralympiques, 8 étapes dont celle de Pouilly, la seule de la Nièvre, 945 kilomètres, 4869 mètres de dénivelé : 8 tandems et un vélo solo.

Un défi
physique
incroyable !



Bar – PMU – Française des Jeux - Petite restauration
65 rue Waldeck Rousseau

Horaires d'ouverture
Fermé le lundi
Du mardi au vendredi 6h30 à 20h
Samedi 7h à 20h
Et dimanche 7h à 19h



Les Sens de Beauté

LE SOIN
ESTHÉTIQUE
À DOMICILE

Marine Follain

Horaires : 9h - 20h
Du Lundi au Samedi

Zone de déplacement :
Environ 40kms autour
de Pouilly sur Loire

tél : 06 - 81 - 88 - 14 - 18



Bea Couture
Fb Béa couture
Meunier Beatrice
Service

ericmeunier3@wanadoo.fr

5 rue Poterie Moiron
58150 Pouilly sur Loire
06 37 01 14 18



FevreElec
ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE - DOMOTIQUE

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE POUILLY SUR LOIRE

Jef FEVRE

06 58 98 88 72
contact@fevre-elec.fr
SIRET : 913 966 131 00017

- ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE
- DOMOTIQUE
- MOTORISATION
- CLIMATISATION
- NEUF & RÉNOVATION

En cas de vente d'un bien immobilier sur la commune

Vous devez

En tant qu'acheteur : vous présenter en mairie, dès la signature chez le notaire, pour remplir la fiche de renseignements pour l'abonnement au service de l'eau, muni de votre attestation notariale et de la photo du relevé de l'index du compteur d'eau faite au jour de la vente.

En tant que vendeur : signaler la vente de votre bien en nous produisant l'attestation notariale constatant celle-ci, ainsi que la photo du relevé de l'index de votre compteur au jour de la vente. Sans ces démarches, le compteur restera au nom de l'ancien propriétaire qui sera redevable des factures émises. Ces démarches peuvent être effectuées par mail à l'adresse suivante : compta@mairie-pouillysurloire.fr

Ces démarches sont indispensables pour le bon fonctionnement du service.

Merci de votre compréhension
Nathalie RAIMBAULT

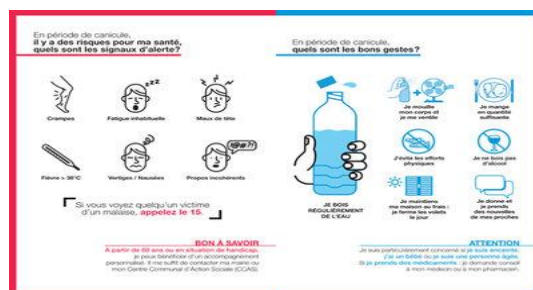


PLAN GRAND FROID

La Commune de Pouilly sur Loire a ouvert, depuis quelques années,
un registre afin de recenser les personnes seules ou isolées
en cas grand froid.

Si vous souhaitez figurer sur ce registre, ou bien si vous connaissez une personne dans cette situation, merci de bien vouloir venir ou téléphoner en mairie (03.86.39.12.55) afin de faire l'inscription sur notre registre.

Ne pas oublier de fournir le numéro de téléphone d'une personne à prévenir en cas de problème.

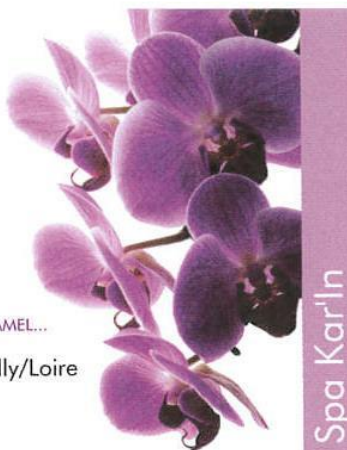


Spa Kar'In Artistes de Bonheur

Soins visage & corps
Modelages relaxants
Minceur LPG
Photomodulation led Light Angel
Fleurs de Bach
Epilations et soins complémentaires...

Marques:
PHYTOMER, FLEUR'S,
L'ATELIER DES DELICES, COULEUR CARAMEL...

47 rue W.Rousseau - 58150 Pouilly/Loire
03.86.39.09.45
karin.spa@sfr.fr



Spa Kar'In

03.86.39.09.45

www.spakar.in.fr

A propos des rues de Pouilly

Extrait des articles de Monsieur GARDETTE

La mise en place du réseau des rues de Pouilly a été conditionnée tant par la situation géographique que par l'évolution historique et économique de la cité. La construction du Quai de Loire au début du XIX^{ème} siècle fut l'occasion de donner naissance à une véritable artère. Après l'installation de la voie ferrée à partir de 1859, la



construction de la gare et sa mise en service en 1861, la construction du pont de Loire et son inauguration en 1902, Pouilly voit s'ouvrir de nouvelles voies de circulation.



Sur l'Atlas des routes royales dressé par Trudaine et Perronet de 1745 à 1780, Pouilly s'inscrit dans un contour rectangulaire hérissé à l'Est et à l'Ouest de tours d'angles et

de tours flanquantes. Jusqu'au début du XIX^{ème} siècle, le bourg se développe donc à l'intérieur de l'espace délimité par cette enceinte rectangulaire et que dessine aujourd'hui le circuit formé par la rue Théophile Morin, la rue des Pierres, la rue des Ecoles, la rue des Murs, la rue de Loire et le quai Jules Pabiot. Il était traversé parallèlement à la Loire par la route de Paris à Antibes, route dite Royale, Impériale ou Nationale selon le régime politique en place. Entre la Porte de Paris au Nord et la Porte de Lyon au Sud, époque où la ville surveillait ses entrées, la route prenait le nom de Grande Rue.

Toutefois citons la délibération du 19 juillet 1802 :

« Il existait jadis à Pouilly plusieurs rues qui communiquaient de l'intérieur de cette ville à une rue longeant ses anciens murs de clôture du côté d'orient. Les ci-devant seigneurs et décimateurs de Pouilly qui avaient droit d'exiger des propriétaires que leur dime fut apportée à leur pressoir, firent fermer les rues par des murs pour diminuer le nombre de surveillants que la crainte d'être trompés les forçait d'établir à l'entrée de ces rues. Leur autorité comme seigneurs ferma la bouche aux réclamants et depuis, des particuliers ont fait diverses constructions qui empêche tout à fait que le passage puisse être rétabli. Tous les citoyens réclament l'ouverture de ces rues qui seraient pour le public d'une très grande utilité, mais l'antique possession de ceux qui les ont obstruées par des bâtiments, leur droit qui peut même être fondé sur des concessions de la part des ci-devant seigneurs ne permettent pas à la Mairie d'ordonner la démolition des édifices qui ont été construits. »

Ces voies apparaissent toujours fermées sur le premier Plan Cadastral de Pouilly achevé le 29 septembre 1839. Le Plan d'Alignement dressé en 1857 tient compte de la nomenclature établie le 21 novembre 1839 par le Conseil Municipal. Ce n'est donc qu'à partir de 1839 sous le règne de Louis-Philippe que sont officiellement nommées la Grande Rue, la rue du Faubourg de Paris, celle du Faubourg de Lyon et pour les autres voies : la rue du Nozet, la rue des Pierres, la rue Saint-Vincent, la rue de Loire, la rue du Château-Gaillard, la rue des Varennes. Le Conseil Municipal du 9 septembre 1897 décide de placer des plaques indicatrices aux rues de la ville et de voter la dépense de 450 francs pour couvrir la dépense. Le 5 décembre, le conseil rappelle :

« L'importance qu'il y a d'avoir des rues et des places publiques bien distinctes les unes des autres, soit à cause des étrangers qui viennent pour leurs affaires, soit pour faciliter la distribution des correspondances, soit pour le logement et le cantonnement des troupes. »

Tout en reconnaissant que certains noms devaient disparaître :

«Il est d'avis que le plus grand nombre doit être maintenu à cause des habitudes locales qui demandent à être respectées, aux souvenirs qui se rattachent à certaines appellations et pour conserver le plus possible les noms inscrits dans les actes antérieurs. »

Si la Grande Rue, la rue des Pierres, la rue Joyeuse et la rue du Château-Gaillard conservent leur appellation et leurs limites respectives, la rue du Faubourg de Paris devient la rue de Paris, la rue du Faubourg de Lyon devient la rue de Lyon et la rue de Derrière les Murs, le nom de rue des Murs. Mais la nomenclature de 1897 enregistre également les modifications ou nouveautés survenues depuis la réalisation du Plan de 1857.

C'est ainsi qu'il existe alors une rue de la Gare. L'Avenue de la Gare et la rue Saint-Vincent deviennent l'Avenue Laubespain. La rue de Varennes devient la rue des Ecoles. La rue du Nozet, désormais barrée par le talus de la voie ferrée, s'appelle Impasse du Nozet.

L'Avenue Laubespain, dans sa partie initiale est dotée en 1902 d'une plantation de tilleuls espacés de 6 mètres. C'est en quelque sorte affirmer le caractère résidentiel que cette avenue va prendre dès les années 1880. C'est là que l'Eglise Réformée installe, dès 1877, son école protestante et c'est à l'angle de l'Avenue Laubespain et de la rue des Murs que l'entrepreneur Eugène Peschot, à l'origine de nombreuses constructions de Pouilly, édifie sa villa en 1896.

Menuiserie Rétif

Menuiserie tous types
Escalier
Agencement - isolation
Charpente

41 rue du château gaillard 06 80 96 79 54
58150 Pouilly sur Loire Arnaud.retif@hotmail.fr

Bruno Alves
Mécanique auto toutes marques

BJA MECANIQUE

Tel : 06 76 44 90 43 3 rue bouquin
A domicile et à l'atelier Les Loges
Siret : 81915634000013 58150 Pouilly sur Loire

58 TAXI AMI
RIBEIRO M

24h/24
7j/7

06.89.29.26.72
Pouilly sur Loire
CONVENTIONNÉ

TOUS TRANSPORTS MÉDICAUX ASSIS
TOUTES DISTANCES
Aide personnalisée aux démarches administratives

Karine Coiff'

49, rue Waldeck Rousseau
58150 POUILLY SUR LOIRE

03 86 39 11 23
karinecoiff58@gmail.com

Horaires
Lundi : 13h30 – 19h sur rendez-vous
Hors vacances scolaires
Mardi : 8h30 – 18h
Mercredi : 8h30 – 18h
Jeudi : 8h30 – 18h
Vendredi : 8h30 – 18h
Samedi : 8h30 – 13h

LE COQ HARDI
HOTEL - RESTAURANT

UNE TABLE REMARQUABLE
AU COEUR DE LA ROUTE DES VINS

**Alchimie des mets
& des vins**

À votre service
pour vos repas de fête
ou familiaux

42, Avenue de la Tuilerie
58150 Pouilly-sur-Loire
03 86 39 12 99
lecoqhardi@orange.fr
lecoqhardi.fr



Une ouverture du cabinet médical attendue !

Nos concitoyens étaient nombreux à être impatients, nos médecins et nous l'étions tous, en vérité, de voir ce lieu emblématique de Pouilly reprendre vie.

Après plusieurs mois de travaux conséquents, il est opérationnel et accueille, dans un premier temps, le Docteur Branzan, assisté de son épouse. S'y installeront dans les prochaines semaines le Docteur Stanciu et son secrétaire. Cette réhabilitation marque une étape importante dans le combat mené pour garantir à nos administrés le premier des services, celui de la santé.

Saluons le travail réalisé autour de ce projet et sa dimension collective, architecte, entrepreneurs, financeurs, élus, agents de la collectivité, Maison de Santé Pluridisciplinaire....

Ce projet devient réalité. Ce moment signifie à la fois la fin d'un cheminement mais également le début de la vie de l'équipement par ses occupants. Le cabinet appartient désormais à ceux qui le feront vivre.

Cette réalisation se caractérise par le parti pris architectural qui a su harmonieusement composer avec la conservation d'une valeur patrimoniale et l'installation d'équipements modernes. Reste à achever l'aménagement extérieur comprenant une partie paysagère.

Il est ainsi offert aux professionnels de santé d'exercer dans de très bonnes conditions matérielles en bénéficiant d'un lieu commun, aux normes d'accessibilité, un lieu facilitateur d'échanges et de travail au bénéfice des patients. Il est idéalement situé au cœur du bourg, en lien et en proximité avec les commerces, les services et les parkings existants.

Monsieur le Docteur Branzan et sa secrétaire Madame Branzan ne cachent leur joie de travailler dans ces nouveaux locaux.

« C'est formidable » disent-ils en chœur, ne manquant pas de remercier très chaleureusement la commune.

Les patients croisés ce jour dans la salle d'attente, arborent eux aussi un large sourire !



Camping : des gérants enthousiastes !

Catherine et Marc, recrutés par la société Fréry, assurent le fonctionnement du camping de Pouilly depuis le début du mois de mai. Ce camping vert leur sied à merveille et convient à une clientèle soucieuse de trouver la tranquillité avec des équipements de qualité, bien entretenus, à proximité du village, des vignes et de la Loire.

Même s'il est difficile d'établir, à ce jour, un bilan homogène de la saison, le mois de juillet, avec un ciel boudeur, ne restera pas dans les annales. Il a laissé place, par contre, à un beau mois d'août qui a vu le camping afficher un très bon taux de fréquentation.

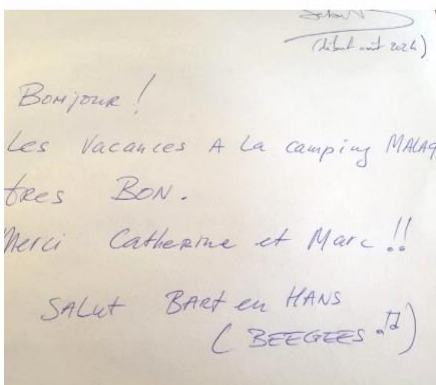
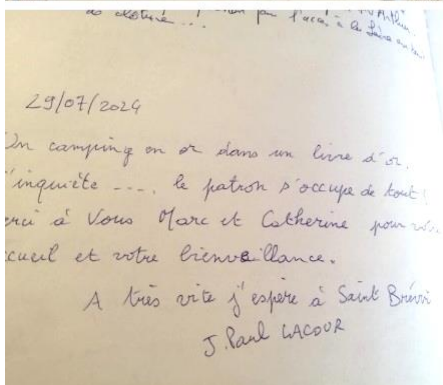
Notre camping a su faire valoir son bon rapport qualité/prix et répondre aux attentes des clients en termes de qualité de service et de dépaysement. Les nouveaux tipis installés en début de saison ont connu un vif succès.

Catherine et Marc ont pris beaucoup de plaisir à recevoir une clientèle très cosmopolite, majoritairement néerlandaise. De nombreux cyclistes, adeptes de la Loire à vélo, ont apprécié le lieu et la possibilité de se désaltérer au bar.

« Il faut être très polyvalent ici » assure Marc qui s'est improvisé tantôt réparateur de vélos, tantôt assistant vétérinaire ! Catherine a quant à elle, sauvé un chien resté enfermé dans une caravane en pleine chaleur....Les anecdotes sont nombreuses et les souvenirs également.

Un livre d'or, en bonne place sur le comptoir, atteste du très bon accueil reçu par les touristes.

Un grand merci à notre couple de gérants !





Un groupe de cyclistes amis a fait une halte sur le nouvel espace du parking du centre-ville, appréciant le cadre et l'aménagement



Les terrains de Tennis ont été démoussés et nettoyés par les Services Techniques



Les travaux du Centre Bourg continuent et avancent comme prévu conformément au planning.


COUVERTURE
CHARPENTE
ZINGUERIE
Xavier HÉRAULT
 **06.09.55.82.44**
3bis rue du Pont des Meunières
Charenton
58150 POUILLY SUR LOIRE



Le lavoir et ses abords aux Loges ont été nettoyés par les Services Techniques



Le stade Malaga s'est enrichi d'abri de touches, installés par les Services Techniques





Association LOIRE & Promenades Revendication pour la revalorisation des bords de Loire en concertation avec les habitants et les usagers des chemins



Sur le marché de Pouilly sur Loire, du 19 juillet dernier, l'Association *LOIRE & Promenades*, qui compte actuellement 55 membres tenait son stand et présentait ses activités mais aussi ses propositions pour la valorisation des bords de Loire sur le territoire de la commune. En effet, constat est fait que les habitants de la commune, les riverains mais aussi les promeneurs, randonneurs et vacanciers, sont consternés par l'état actuel de la Loire et des berges : une végétation exubérante livrée à elle-même qui masque le fleuve, des ronciers, des arbres morts, des embâcles de branches, des herbes hautes, dégradent inexorablement et rapidement ce paysage ligérien si cher à tous. Ce qui peut se comprendre dans les zones isolées de ce territoire mis en réserve naturelle, ne peut plus être toléré sur les quais de POUILLY et sur tout le linéaire de la commune. Des repousses de

végétation encombrant maintenant le lit du fleuve que l'on aperçoit pratiquement plus, au grand dam des habitants et en particulier de celles et ceux qui ont connu cet endroit merveilleux, lieu de vie et d'activités sociales maintenant disparus. La ville est de plus en plus coupée de son fleuve. L'Association a fait plusieurs propositions au Conservatoire d'espaces naturels ainsi qu'à la Mairie pour nettoyer les abords, dégager la vue, aménager des aires de repos, créer des accès canoë depuis le fleuve et créer de véritables zones d'observation et de contemplation de ce milieu naturel exceptionnel. Aucune véritable réponse n'a été donnée par les autorités concernées. La Loire est un bien commun et universel ; il est un atout touristique essentiel pour la ville de Pouilly.

Ce problème et cette incompréhension de plus en plus grande de la population et des promeneurs en général, se sont matérialisés par l'organisation d'une pétition qui a recueilli l'espace d'une matinée sur le marché de Pouilly, 142 signatures qui s'ajoutent aux 93 déjà enregistrées sur internet soit 235 au total. Fort de ce résultat, l'association, qui appelle toujours à un dialogue constructif et pragmatique, compte maintenant « pousser les feux » et interpeller les autorités responsables ainsi que les représentants parlementaires de la circonscription. A suivre donc...



LA CARAVANE DU SPORT...



Le 24 juillet, la Caravane du Sport a fait une halte à Pouilly sur Loire.

De nombreux enfants ont participé à cette journée organisée par l'ADESS 58 (Association Départementale pour l'Emploi Sportif et Socioculturel) et offerte par la Municipalité de Pouilly sur Loire. Les enfants ont pu s'essayer à différents sports.



Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable, à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

En bordure des voies publiques, l'élégage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou son représentant ou son locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue. Les services municipaux, quant à eux, sont chargés de l'élégage des arbres plantés sur la voie publique.



État Civil

Mariage

Le 27 juillet Arthur GLAIN et Justine MAIRE domiciliés à Boulogne-Billancourt.

Décès

Le 19 juillet, **Valérie DEBON, 57 ans**, domiciliée 3 passage du Verger.

Le 29 juillet, **Séraphin BREDEMESTRE, 82 ans**, domicilié 2 rue Georges Ramey, Charenton.

Le 24 août, **Evencio SANCHEZ GOMEZ, 61 ans**, domicilié 13 rue Saint Vincent, Les Loges.

Le 4 septembre, **Jean-François CHOLLET, 70 ans**, domicilié 10 Les Criots.

Permanences conciliateur de justice

Le conciliateur de justice est un **auxiliaire de justice assermenté**. Son rôle est d'aider deux personnes (physiques ou morales) à trouver un accord amiable pour le règlement de leur litige sur le plan civil : voisinage, logement, contrat de travail, impayés, consommation...

Néanmoins, il n'intervient pas dans tous les domaines de la vie quotidienne. En effet, il est impossible de demander une conciliation en cas de conflit avec l'administration, l'état des personnes (droit de la famille) ou en matière pénale.

La durée d'une conciliation de justice dépendra notamment de la nature du litige, de la facilité à joindre le défendeur et de le convaincre de l'intérêt d'une conciliation, de la possibilité de fixer puis de tenir une réunion de conciliation. En tout état de cause, le conciliateur a un devoir de diligence vis à vis des parties et prendra le temps nécessaire pour essayer de les aider à remédier au mieux à leur litige.

La sollicitation d'un conciliateur de justice est une **procédure entièrement gratuite**. En effet, un conciliateur exerce de façon bénévole après avoir été nommé par le Président de la Cour d'Appel devant lequel il a prêté serment.

Le conciliateur de justice tient des permanences en Mairie de Pouilly sur Loire le 3^{ème} mardi après de chaque mois, sur rendez-vous : 03.86.39.12.55.



ART & COIFFURE

31 Rue Waldeck Rousseau
58150 Pouilly sur Loire

Mercredi 9h-12h 14h-18h

03 86 24 23 68

Vendredi 9h-13h

artetcoiffurelg@gmail.com

Chères Pouillysoises, Chers Pouillysois,

Cet été, deux deuils nous ont particulièrement éprouvés :

En juillet celui de Eddy Graeff qui a toujours répondu présent au sein de nos vies associatives et amicales. Nous présentons nos plus amicales et sincères condoléances, à sa famille bien évidemment, et également à nos collègues puisque Eddy a été élu en tête de liste aux dernières élections municipales ;

En Août, celui de notre co-listier le Docteur Bertrand BONIN. Le Docteur BONIN était une figure très connue et essentielle pour notre ville. Médecin généraliste pendant quarante ans, il avait rejoint notre liste car il voulait encore s'investir pour sa commune et ses habitants. Nous avons beaucoup travaillé ensemble et ce qu'il voulait par-dessus tout, en tant qu'expert, c'était que les Pouillysoises et Pouillysois retrouvent une sécurité sanitaire à une époque où notre commune n'avait plus aucun médecin sur son territoire et que l'État fermait la maternité de Cosne.

Nous présentons nos plus amicales et sincères condoléances, à sa famille.

En ce temps de rentrée, nous tenions d'abord à remercier les associations qui ont organisé les festivités estivales, les nombreuses expositions, tournois sportifs ou encore kermesse. Leur engagement bénévole est remarquable : il est une vraie plus-value pour l'attractivité de la commune.

Les enfants ont repris le chemin de l'école en ce début septembre. Les effectifs sont un peu plus faibles que l'année dernière mais nous avons gardé le même nombre de classes, ce qui est une bonne chose.

Les travaux des cabinets médicaux sont terminés : un médecin occupe les locaux depuis le 3 septembre.

Les travaux de la revitalisation respectent, à priori, le calendrier présenté en fin d'année dernière. Nous n'avons hélas que très peu d'informations à vous donner car nous n'avons pas eu de Conseil municipal depuis mai dernier et qu'aucune information ne nous a été donnée depuis cette date, à la fois sur les travaux mais aussi sur la vie quotidienne de la commune. Ce manque de communication avec le Maire est un problème depuis le début de notre mandat mais est de plus en plus flagrant. Nous apprenons par hasard que certains événements impactant directement la vie municipale ou ayant des conséquences notamment sur les finances de la ville se produisent. Un conseil municipal devait se tenir le 19 juin dernier, un mail sans aucune justification nous apprend qu'il sera repoussé fin juillet... nous attendons toujours la convocation... cela veut donc dire que notre ville a été gérée sans vote de notre assemblée municipale pendant 4 mois ! C'est inadmissible !

Plusieurs habitants sont venus nous voir car, cet été, il a été constaté un vrai relâchement dans l'entretien de la commune malgré le recrutement de renforts pour l'été ; les trottoirs, les abords des écoles et de la gare, le parvis de l'église ne sont pas entretenus de manière satisfaisante, seul le quai de Loire est entretenu. A Charenton, l'absence d'entretien a engendré une prolifération de rats !

Notre liste Pouilly Autrement mettra ces questions à l'ordre du jour du Conseil municipal du 18 septembre.

En conclusion nous vous souhaitons une bonne rentrée. Nous espérons que la vigne, malgré cette année difficile, remplisse les cuves des vignerons de vins de qualité ;

Enfin, nous vous invitons à communiquer avec nous si vous le souhaitez, par courriel à l'adresse b.masi@orange.fr ou par courrier à Pouilly Autrement 26, rue de Garchy, 58150 Pouilly sur Loire.

Vos élus pour le groupe « Pouilly Autrement »

Benjamin MASI :	Conseiller municipal et communautaire
Virginie VEYRAT :	Conseillère municipale
Philippe-Denis FEE :	Conseiller municipal

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre le dix avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de **POUILLY SUR LOIRE** dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **KNOPP Pascal**, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **19** - Date de la Convocation du Conseil Municipal : **29 mars 2024**

PRESENT(E)S : Mmes et Ms **Pascal KNOPP – Françoise CROTTET-FIGEAT - Damien GUYOT - Sylvie PABIOT - Isabelle BONNARD – Arnaud MOREUX - Mathieu BLANCHET – Émilie LÉTÉ - Benjamin MASI – Virginie VEYRAT – Nelly VANSTAEN.**

ABSENT(E)S AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme **Francine BOUCHARD** donne pouvoir à M. **Pascal KNOPP**, M. **Jean-Claude CHAUVEAU** donne pouvoir à M. **Arnaud MOREUX**, M. **Michel LAMBERT** donne pouvoir à Mme **Françoise CROTTET-FIGEAT**, Mme **Valérie BOËLL** donne pouvoir à Mme **Émilie LÉTÉ**, M. **Jean-Michel GAUDRY** donne pouvoir à M. **Mathieu BLANCHET**.

ABSENT(E)S : Mme et Ms **Régis KROPFELD Cindy HUMBERT Philippe-Denis FÉE**

Mme **Sylvie PABIOT** a été élue secrétaire.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2024
2. Approbation du Compte administratif – Budget commune 2023
3. Affectation du résultat d'exploitation - Budget commune 2023
4. Mise en place de la fongibilité des crédits – exercice 2024
5. Budget Primitif Commune
6. Vote des taux des taxes locales
7. Budget Primitif Service Eau-Assainissement
8. Demande de subvention à l'Agence de l'eau Loire Bretagne pour les compteurs sectoriels
9. Informations diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h40 et indique que le quorum est atteint.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion précédente du Conseil Municipal du 21 mars 2024

Le procès-verbal de la réunion du 21 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

2. Approbation du Compte Administratif – Budget Commune 2023

Monsieur le Maire se retire de la séance et confie à Madame **CROTTET FIGEAT**, la présentation des différents comptes inscrits à l'ordre du jour.

Il participera de nouveau au vote lors de l'affectation des résultats.

Pour la section d'investissement

- Dépenses : 948 228.33
- Restes à réaliser, dépenses : 2 097 719.74
 - Recettes : 1 447 791.13
 - Restes à réaliser recettes : 244 078.30
 - Report déficit : 384 818.34

Pour la section d'exploitation

- Dépenses : 1 515 453.65
- Recettes : 1 702 117.33
- Report d'excédent : 936 050.52

Approbation du Compte Administratif à l'unanimité.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Pour l'affectation de résultats :

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

4. Mise en place de la fongibilité des crédits – Exercice 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS				A
		DEPENSES	RECETTES	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	913 144,57	1 297 962,91	
+		+	+	
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	2 097 719,74	244 078,30	
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 1 468 823,10	
	=	=	=	
Total de la section d'investissement (2)		3 010 864,31	3 010 864,31	
		DEPENSES	RECETTES	
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	2 159 688,16	1 608 455,98	
+		+	+	
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00	
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 551 232,18	
	=	=	=	
Total de la section de fonctionnement (3)		2 159 688,16	2 159 688,16	
TOTAL DU BUDGET (4)		5 170 552,47	5 170 552,47	

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2311-1 à L.2337-3

Entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide :

D'ADOPTER le Budget Primitif 2024 de la commune de Pouilly-sur-Loire, tel qu'annexé à la présente délibération.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 2

6. Vote des taux des taxes locales

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux votés en 2023.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies, 1639 A et 1530 bis du code général des impôts,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2024 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 34,71 %

- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 31,88 %

- taxe d'habitation : 7,71 %

Adoption à l'unanimité.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

7. Budget Primitif Service Eau et Assainissement

Le Conseil Municipal doit se prononcer pour voter le Budget Primitif du service eau et assainissement 2024.

Ce document budgétaire doit faire l'objet d'une maquette officielle, telle qu'annexée à la présente note et présenter les prévisions de dépenses et de recette pour l'année 2024.

La maquette budgétaire ainsi qu'un document synthétique ont été transmis aux élus.

Monsieur le Maire présente les principales données financières inscrites dans ce budget qui s'équilibre ainsi pour le budget eau et assainissement :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1
EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	506 854,41 447 789,60
	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00 0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) (si excédent) 0,00 59 064,81
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	506 854,41 506 854,41
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	235 728,02 265 218,21
	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	199 087,00 0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) (si solde positif) 0,00 169 596,81
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	434 815,02 434 815,02
TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	941 669,43 941 669,43

Aussi, et :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2311-1 à L.2337-3 ;

Entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide :

-D'ADOPTER le Budget Primitif 2024 du service eau et assainissement tel qu'annexé à la présente délibération.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

8. Demande de subvention à l'Agence de l'eau Loire Bretagne pour les compteurs sectoriels

La Mairie de Pouilly-sur-Loire doit procéder à l'installation de trois compteurs de sectorisation sur les sites suivants : conduite Avenue Laubespain, conduite rue René Couard, conduite refoulement/distribution Bouchot.

Pour l'installation de ses trois compteurs de sectorisation, une subvention peut être sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Le plan de financement prévisionnel est établi comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
Compteur sectorisation – conduite Avenue Laubespain	7 640.00	Agence de l'eau Loire Bretagne	17 514.00	70%
Compteur sectorisation – conduite rue René Couard	8 140.00	Autofinancement	7 506.00	30%
Compteur sectorisation – conduite refoulement/distribution Bouchot	9 240.00			
TOTAL HT	25 020.00	TOTAL	25 020.00	100%

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus ;
- **SOLLICITE** une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ;
- **DONNE** tout pouvoir au Maire afin de signer les documents afférents.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

9. Informations diverses

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

Revitalisation du Centre Bourg

- Réalisation du béton désactivé les lundi 15 et 22 avril, sous réserve de la météo.
- Le montant de la DETR notifiée pour la phase 3 est de 43 874 €. La DETR notifiée pour l'ensemble des travaux s'élève à hauteur de 344 110 €.
- Les dépenses prévisionnelles pour la commune seraient à hauteur de 30%

Monsieur le Maire lève la séance à 20h15.

La secrétaire de séance
Sylvie PABIOT

Le Maire,
Pascal KNOPP.

Rencontres de la mobilité



Permanences Habitat Cœur de Loire

Vous souhaitez améliorer votre logement ? Faire baisser vos factures d'énergie ? Adapter votre logement à une situation de vieillissement ? la Communauté de Communes Cœur de Loire vous accompagne gratuitement dans vos projets.

Des permanences sont organisées en mairie de Pouilly sur Loire : les 3èmes lundis du mois de 14h00 à 17h00.

Les dates des prochaines permanences :

16 septembre 2024

21 octobre 2024

18 novembre 2024

16 décembre 2024

L'accompagnement est gratuit et personnalisé



Schéma de cohérence territoriale – Air Energie Climat

Après de nombreux mois de travail avec les différents partenaires, le diagnostic de territoire du Schéma de Cohérence Territoriale valant Plan Climat Air Energie Territorial (SCoT-AEC) de Cœur de Loire a été enrichi des remarques formulées par les habitants lors de la réunion publique du 24 juin.

Le diagnostic territorial est disponible en version papier au siège de la Communauté de communes, ainsi qu'en mairie de Pouilly-sur-Loire.



Photo Serge Égard



Mobilité Santé et plus

« Mobilité Santé et plus » est un nouveau service de transport à la demande collectif pour rapprocher habitants et professionnels de santé, lancé par le Pays Val de Loire Nivernais, en partenariat avec les centres sociaux

Il permet de se rendre dans les lieux de santé et de prévention : on vient vous chercher à votre domicile, et on vous emmène à votre rendez-vous.

Il est accessible à tous les habitants des Communautés de Communes Cœur de Loire et des Bertranges sans solution de transport

Les conditions pour utiliser ce service : adhérer au centre social et payer un forfait

Information et réservation aux heures d'ouverture des centres sociaux

La soirée de lancement du service aura lieu le 16 septembre à Pouilly-sur-Loire à 18h sur inscription auprès du Pays Val de Loire Nivernais : 03 86 21 20 69

The infographic is set against a light blue background. At the top center is the logo for 'Mobilité Santé et plus' featuring a stylized bus icon and the text 'MON TRANSPORT SANTÉ ET PLUS ENCORE'. Below this is the question 'À quel rendez-vous médical on vous emmène aujourd'hui ?'. Three light blue buttons with rounded corners contain the text 'J'appelle', 'Je réserve', and 'On m'emmène à mon RDV'. To the left, the text 'Transport à la demande' is written in a script font. Below it, a blue circle contains the text '2 1/2 journées par semaine' with a dashed arrow pointing to it from the text 'dans la limite des places disponibles'. In the center, a yellow bus labeled 'Prévention-Santé' is shown on a white path. Above the bus, a dashed line leads from a house icon labeled 'MAISON DE SANTÉ LABORATOIRE' to a hospital icon labeled 'HÔPITAL'. To the right of the bus, a dark blue speech bubble contains the text 'Adhésion + Forfait'. At the bottom left, there is an information icon and text about reservation hours. Below that are logos for 'Soutenu par' (République Française, ADeme) and 'Les Bertranges'. At the bottom right are logos for 'Cœur de Loire', 'Centres Sociaux', and 'Pays Val de Loire Nivernais'. A large red button at the bottom center says 'NOUVEAU SERVICE'. A small '©Freepik' watermark is at the bottom right.

Mobilité Santé et plus
MON TRANSPORT SANTÉ ET PLUS ENCORE

À quel rendez-vous médical on vous emmène aujourd'hui ?

J'appelle Je réserve On m'emmène à mon RDV

Transport à la demande

dans la limite des places disponibles

2 1/2 journées par semaine

De votre domicile à votre lieu de rendez-vous

Adhésion + Forfait

Prévention-Santé

MAISON DE SANTÉ LABORATOIRE

HÔPITAL

Informations et réservation aux heures d'ouverture du centre-social

Soutenu par

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ADEME

Les Bertranges

Cœur de Loire

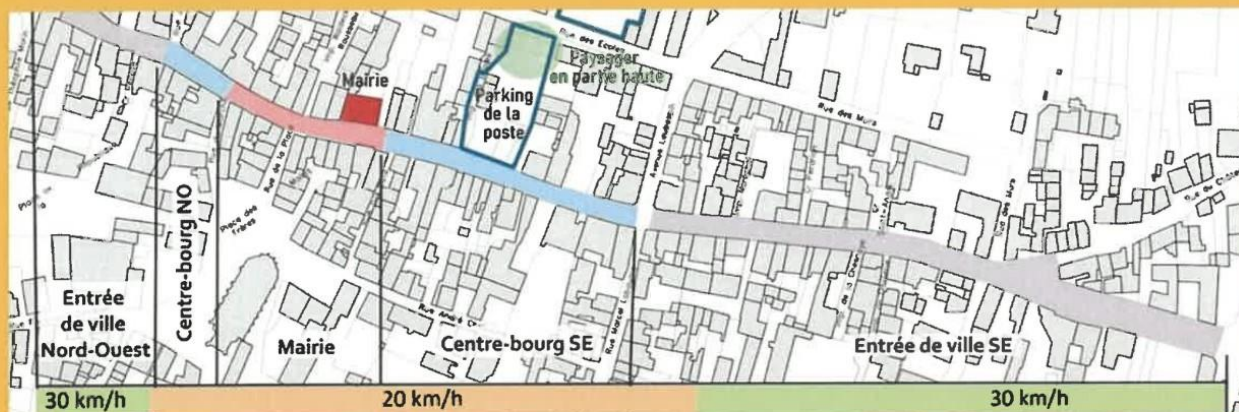
Centres Sociaux

Pays Val de Loire Nivernais

NOUVEAU SERVICE

©Freepik

Zone de rencontre



A partir d'août 2024, le cœur du centre-ville de Pouilly-sur-Loire est réglementé en "zone de rencontre" à 20km/h.

Cela signifie que c'est un espace où les piétons et les vélos doivent pouvoir se déplacer en toute sécurité à tout moment de la journée. Les automobilistes doivent adapter leur conduite et leur vitesse. Voici les quelques règles importantes à connaître :



PRIORITÉ AUX PIÉTONS

Les piétons sont prioritaires sur tous les véhicules et cyclistes, y compris sur la chaussée.

VIGILANCE POUR LES VEHICULES

Le véhicule cède la priorité aux piétons et cyclistes. Le conducteur respecte la limitation de vitesse et doit être attentif.



LIBERTE AUX CYCLISTES

Le cycliste laisse la priorité aux piétons. Il circule dans les deux sens en adaptant sa conduite à la présence des véhicules et respecte les règles du code de la route.

Stationnement limité en durée



A compter 2 août 2024 pensez à mettre en évidence votre disque de stationnement.



PARKING DE LA POSTE

1h30 du lundi au samedi
de 8h à 12h et de 14h à
18h



RUE WALDECK ROUSSEAU "au cœur du centre-ville"

Arrêts minutes limités à
15 minutes

Où se garer à Pouilly-sur-Loire ?



1

Parking des Ecoles - 90 places
Stationnement PMR - 3 places
borne de recharge pour véhicule : 2 places

2

Parking de la Poste - 15 places
Stationnement PMR - 3 places

3

Parking Place des Frères Mollet - 31 places
Stationnement PMR - 2 places

4

Parking Place de la République - 27 places
Stationnement PMR - 1 place

5

Parking Quai Jules Pabiot - places non délimitées

Afin de stationner votre vélo en toute sécurité, des véloboxs sont mis à votre disposition gratuitement sur les parkings des écoles et de la Poste. Vous pouvez même y recharger votre vélo électrique (parking de la Poste).

Envie de louer un vélo électrique ? Vous en trouverez pour toutes les tailles au Pavillon du Milieu de Loire.
Renseignements au : 03.86.39.54.54



La phase 4 des travaux, entrée Sud, débutera le 23 septembre....

